

La Suisse

A - No 114 - 1200 GENÈVE 2
ÉL. (022) 21 77 11
R. 1.20 - FF. 4.50

Week-end

38

LA SUISSE
SAMEDI
23 AVRIL 1988 GD - DV

DIALOGUE

- Chacun peut participer au « Dialogue » en écrivant à la rédaction de « La Suisse », 15, rue des Savoises, 1211 Genève, 11.
- Longueur maximum : 25 lignes dactylographiées (250 mots).
- Le fait d'écrire ne donne pas le droit d'être publié.
- Les lettres non publiées ne sont pas rendues.
- Seules sont prises en considération les lettres signées accompagnées d'une adresse précise.

Manchette subversive?

Vous serez, j'imagine, aussi étonnés que moi de découvrir que certaines manchettes de « la Suisse » figurent désormais au rang des objets qui compromettent la sécurité des personnes, la morale, ou l'ordre public... ou plus exactement, l'ordre pénitentiaire!

Récemment, j'adressais à un ami, détenu à Champ-Dollon, une manchette de « la Suisse » du 7 avril dernier portant le titre « colis à Champ-Dollon — Pétition des prisonniers ». Le destinataire de mon envoi m'écrivit n'avoir reçu qu'un laconique avis de saisie aiguisant, — on peut le comprendre, — sa curiosité.

Le fait qu'un objet aussi anodin s'égaré dans les arcanes de la censure donne, me semble-t-il, à réfléchir sur la réalité de la prison-providence que certains prônent, oubliant qu'elle n'a de solution que le nom et que les quotidiennes mesquineries qu'on y pratique conduisent à mettre en doute l'action dite « éducative » de la peine.

La ~~légitime~~ et la crédibilité même de la répression ne se trouvent-elles pas dans un rapport de dépendance étroit avec la manière dont cette répression s'exerce?

Yvonne Bercher, Genève

légitimité